



Comité interministériel pour la coopération au développement

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2019

Base légale:

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement.

Liste de présence:

Délégués

Manuel TONNAR	Président, MAEE/Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick HEMMER	Ministère d'Etat	Excusé
Daniel DA CRUZ	Ministère de l'Economie	<input checked="" type="checkbox"/>
Noémie MAROCHI FEYDER	Ministère de la Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Claire ANGELSBERG	Ministère de la Santé (suppléante)	
Thomas BARBANCEY	Ministère des Affaires étrangères et européennes	Excusé
Alain BLISS	MAEE/Direction de l'Immigration et de l'Asile (suppléant)	Excusé
Christine HERZEELE	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	<input checked="" type="checkbox"/>
Pierre TREINEN	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (suppléant)	
Marguy KOHNEN	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>
Georges GEHL	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (suppléant)	
Pascale SPELTZ	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>

Nathalie WEBER	Ministère de la Sécurité sociale (suppléante)	
Gilles FEITH	Ministère de la Défense	Excusé
Patrick HECK	Ministère de la Défense (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Gilbert SCHMIT	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Excusé
Christian GINTER	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics (suppléant)	Excusé
Isabelle WELTER	Ministère de la Sécurité intérieure	<input checked="" type="checkbox"/>
Hanna ATKINSON	Ministère de la Sécurité intérieure (suppléante)	
Georges HEINEN	Ministère des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Miguel MARQUES	Ministère des Finances (suppléant)	
M. Carlo HASTERT	Ministère des Sports	<input checked="" type="checkbox"/>
Maggy HÜSSLEIN	Ministère des Sports (suppléante)	
Romain MARTIN	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Excusé
Léon DIDERICH	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Isabelle KLEIN	Ministère de la Famille et de l'Intégration	<input checked="" type="checkbox"/>
Emma WALDRON	Ministère de la Famille et de l'Intégration (suppléante)	<input checked="" type="checkbox"/>
Marguy KOHNEN	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>
Georges GEHL	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (suppléant)	
Claude FABER	MAEE/Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	Excusé
Isabelle SCHROEDER	Ministère de l'Égalité entre les hommes et les femmes	Excusée
Ralph KASS	Ministère de l'Égalité entre les hommes et les femmes (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Patricia VILAR	Ministère de l'Intérieur	Excusée
Paul HENROTTE	Ministère de l'Intérieur (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Daniel da CRUZ	Ministère des Classes moyennes (temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/>
Daniel da CRUZ	Ministère du Tourisme (temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/>

Autre participant

Nicolas PIERRE	Secrétaire CID, Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire
----------------	--

Ordre du jour

1) Approbation de l'ordre du jour	3
2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2018.....	3
3) Briefing sur les activités phares récentes de la Coopération luxembourgeoise	3
4) La coopération au développement et l'action humanitaire dans le programme gouvernemental (2018-2023).....	5
5) Définition du programme de travail 2019 du CID	8
6) Divers	9

En ouverture de réunion, le président remercie les participants dont les ministères respectifs ont confirmé par écrit la nomination de leurs délégués au Comité interministériel pour la coopération au développement (CID), à la suite de la prise de fonction du nouveau gouvernement. Il invite dans ce contexte les ministères n'ayant pas encore désigné de nouveau délégués, y compris ceux qui souhaitent maintenir leurs délégués, à communiquer ces informations dans les meilleurs délais au MAEE/Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, le président revient brièvement sur le mandat du CID tel que stipulé par le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du CID. Il dresse par ailleurs le bilan des travaux et principales activités menés par le CID au cours de l'année 2018.

1) Approbation de l'ordre du jour

Les délégués présents approuvent l'agenda.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2018

Le compte-rendu de la réunion du CID du 30 novembre 2018 est approuvé.

3) Briefing sur les activités phares récentes de la Coopération luxembourgeoise

Le président revient sur les principales activités menées par la Coopération luxembourgeoise depuis le mois de décembre 2018 :

- **Groupe consultatif sur le Sénégal à Paris (17 décembre 2018) :** La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Mme Paulette Lenert, a participé le 17 décembre à la table ronde du Groupe consultatif sur le Sénégal, présidé par le président de la république du Sénégal, M. Macky Sall. L'objectif principal du Groupe consultatif, organisé avec l'appui de la Banque mondiale et du Programme des Nations unies pour le développement, était de présenter la seconde phase du Plan Sénégal Emergent, cadre de référence des interventions des acteurs de développement au Sénégal, et ses opportunités d'investissement aux partenaires publics et privés en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires pour financer le développement du pays sur la période 2019 à 2023. La ministre Lenert a rappelé dans ce contexte l'engagement du Luxembourg de continuer à accompagner le Sénégal qui figure parmi les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. Dans le cadre du 4^{ème} Programme indicatif de coopération (PIC

IV, 2018-2022) qui met l'accent sur le renforcement de la santé de base et de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes, le Luxembourg contribuera ainsi un volume indicatif de 65 millions d'euros pour la réalisation des objectifs de développement du Sénégal.

- **Forum de haut niveau Afrique-Europe à Vienne (18 décembre) :** La ministre Paulette Lenert a pris part le 18 décembre au forum de haut niveau Afrique-Europe à Vienne qui a réuni 20 chefs d'État et de gouvernement européens et africains, ainsi que quelque 800 représentants d'entreprises privées avec l'objectif de promouvoir l'innovation et les solutions digitales en tant que moteurs pour le développement des deux continents. Lors du forum, Mme Lenert a rencontré de nombreux partenaires de la Coopération luxembourgeoise, dont le président de la Banque européenne d'investissement (BEI), le président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le CEO de la Banque mondiale, le ministre nigérien en charge du numérique, le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle du Cabo Verde ainsi que le vice-président en charge du secteur privé, de l'infrastructure et de l'industrialisation de la Banque africaine de développement (BAD). Dans le cadre de ses échanges, elle a souligné l'importance de mobiliser des mécanismes de financements innovants pour le développement de l'Afrique et a mis en avant l'expertise luxembourgeoise en la matière.

- **Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre le Luxembourg et LuxFLAG (24 janvier 2019) :** Le ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Mme Carole Dieschbourg, et la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Mme Paulette Lenert, ont signé une nouvelle convention pluriannuelle entre le gouvernement luxembourgeois et LuxFLAG, l'agence luxembourgeoise de labélisation des produits d'investissement durable. La convention témoigne de la volonté du Luxembourg de renforcer son positionnement dans la finance durable au niveau européen et le rôle fondamental que LuxFLAG est amené à jouer afin d'améliorer la transparence des investissements durables au niveau économique, social et environnemental et d'assurer ainsi la confiance des investisseurs dans ces marchés. A travers cette nouvelle convention, les trois ministères signataires se sont engagés à financer un subside annuel en faveur de LuxFLAG pour une période minimale de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2021, pour couvrir la réalisation des objectifs de croissance et l'opérationnalisation de la stratégie de labellisation européenne de LuxFLAG. A cette occasion, Mme Lenert a rappelé que LuxFLAG est un garant de la qualité des investissements à impact qui sont effectués à partir du Luxembourg, et qui représentent une contribution considérable du Luxembourg à la mise en œuvre des Objectifs pour le développement durable de l'ONU, notamment à travers les investissements du secteur de la finance inclusive.

- **Signature de nouveaux accords-cadres avec sept organisations non-gouvernementales de développement (30 janvier 2019) :** La ministre Paulette Lenert a signé sept accords-cadres de développement dont deux consortia avec les organisations non-gouvernementales de développement (ONGD) suivantes: Fondation Caritas Luxembourg en consortium avec Fondation Partage Luxembourg, Fondation Chrêschte mam Sahel, Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise en consortium avec Pharmaciens sans Frontières ASBL, Friendship Luxembourg ASBL, Nouvelle Pro Niños Pobres ASBL, ONGD-FNEL Scouts et

Guides ASBL et SOS Faim Luxembourg – Action au développement. Ces sept accords-cadres, co-financés à hauteur de 80%, impliquent une contribution totale du MAEE de 36,6 millions d’euros, couvrant la période 2019-2023, à l’exception du consortium Caritas Luxembourg - Partage Luxembourg qui est d’une durée de trois ans. Géographiquement, les activités prévues via les sept accords-cadres seront mises en oeuvre dans huit pays africains, (Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda), deux pays situés en Asie (Bangladesh, Népal) et quatre pays d’Amérique du Sud (Argentine, Colombie, Paraguay, Pérou). Lors de la signature officielle, la ministre Lenert a réaffirmé l’importance que le Luxembourg attache aux organisations de la société civile en tant que vecteur de la Coopération luxembourgeoise. En 2017, 16% de l’aide publique au développement a été allouée aux ONGD luxembourgeoises.

4) La coopération au développement et l’action humanitaire dans le programme gouvernemental (2018-2023)

Le président dresse les grandes lignes retenues dans le programme gouvernemental 2018-2023 concernant la coopération au développement et l’action humanitaire. Celui-ci est consultable en ligne sous le lien suivant : <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2018/12-decembre/accord-de-coalition-2018-2023.pdf> (pp.223-226).

Parmi les points saillants, il rappelle tout d’abord que le contexte international en matière de coopération au développement est devenu plus complexe et nécessite des approches intégrées et coordonnées. Ceci, afin de mieux faire face à des défis qui sont désormais multidimensionnels, à l’instar de l’interrelation qui existe notamment entre aspects sécuritaires, humanitaires, le changement climatique, la croissance démographique et les phénomènes migratoires. Dans ce contexte, la coopération au développement est établie en tant que pilier à part entière de la politique étrangère luxembourgeoise et s’insère dans le cadre de l’approche des « 3D », diplomatie – développement - défense. Dans cette logique, la Coopération luxembourgeoise continuera à promouvoir et à soutenir le multilatéralisme et la coopération internationale en s’inscrivant résolument dans le cadre de l’Agenda 2030 des Nations Unies et de l’atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD), y compris le concept de « ne laisser personne pour compte ». La Coopération luxembourgeoise attachera une importance particulière à l’ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) en facilitant et promouvant des partenariats multi-acteurs, associant les organisations internationales, la société civile, les centres universitaires/de recherche ainsi que le secteur privé, afin d’accroître l’impact et la portée de l’action luxembourgeoise, y compris à travers les partenariats Sud-Sud et triangulaires.

Le Luxembourg continuera à contribuer à l’élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et approches de l’Union européenne (UE) en matière de coopération au développement dont notamment la formulation en cours du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), le prochain cadre financier pluriannuel de l’UE 2021-2027, les initiatives en matière d’efficacité du développement et les approches en matière de cohérence des politiques pour le développement (*whole-of-government approach*). Dans ce contexte, le président rappelle que le Luxembourg envisage à terme d’amorcer une évolution des actuels accords bilatéraux de coopération et Programmes indicatifs de coopération

(PIC) vers un document de stratégie/programme-pays qui irait au-delà de la seule coopération au développement, pour rendre compte de manière globale et cohérente de l'ensemble des relations extérieures que le Luxembourg entretient ou projette de développer avec ses actuels et futurs pays partenaires.

Sur le plan thématique, le Luxembourg, à travers sa stratégie générale de coopération au développement, concentrera son action sur quatre thématiques prioritaires interconnectées : i) l'accès à des services sociaux de base de qualité, (ii) l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes, (iii) la croissance durable et inclusive, ainsi que (iv) la gouvernance inclusive. Par ailleurs, trois priorités transversales seront systématiquement prises en compte, à savoir les droits de l'homme, l'égalité des genres et la durabilité environnementale. Le renforcement de capacités, à tous les niveaux, continuera à représenter le fil conducteur de la Coopération luxembourgeoise. Le Luxembourg renforcera par ailleurs son soutien à des approches et instruments qui favoriseront l'innovation, en particulier dans des domaines où il dispose d'un avantage comparatif spécifique, notamment en tant que centre financier international de premier plan et dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des données numériques.

Au niveau bilatéral, le Luxembourg poursuivra son approche de concentration géographique en ciblant un nombre restreint de pays partenaires prioritaires, en particulier les pays les moins avancés (PMA) situés en Afrique de l'Ouest et dans la zone du Sahel, où se situent actuellement quatre des sept pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. En parallèle, la Coopération luxembourgeoise maintiendra ou développera une présence dans d'autres régions.

Le Luxembourg maintiendra son objectif d'allouer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). L'APD sous forme de dons sera privilégiée et le Luxembourg continuera d'appliquer l'additionnalité des fonds mobilisés pour le financement climatique international et pour l'accueil de réfugiés au Luxembourg. Tout en maintenant le caractère non-lié de son aide, le Luxembourg encouragera un engagement responsable du secteur privé à travers des partenariats publics-privés innovants et mutuellement bénéfiques, qui contribueront à une croissance inclusive et au développement durable.

La Coopération luxembourgeoise maintiendra et renforcera des partenariats dynamiques et diversifiés avec les ONG internationales, nationales et locales, notamment par un recours accru aux accords de partenariat stratégiques pluriannuels, permettant de renforcer les compétences spécifiques et l'avantage comparatif des ONG, y-compris en matière de sensibilisation/éducation au développement.

Le CID, présidé par le ministère ayant la coopération au développement dans ses attributions, assurera la coordination et le suivi de la cohérence des politiques pour le développement. Il constitue à cet égard le forum pour des échanges de vues réguliers entre ministères. Il veillera à promouvoir pour le compte du Gouvernement le dialogue avec notamment la société civile sur les questions de politique de coopération au développement.

Finalement, il sera procédé à une refonte de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, afin de disposer d'un instrument législatif actualisé et adapté au nouveau contexte international de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

A la suite de l'exposé, le délégué du ministère des Finances salue l'intégration plus poussée du secteur financier luxembourgeois dans le contexte de l'opérationnalisation des actions menées et envisagées par la Coopération luxembourgeoise. Ceci, notamment, à travers la promotion, en lien avec la place financière luxembourgeoise, d'une finance responsable et la facilitation de véhicules et autres instruments en matière d'investissements à impact sociétal ou encore de la finance verte/climatique. Il rappelle que le ministère des Finances met en œuvre près de dix pourcent de l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise.

Le délégué du ministère de l'Economie souligne que les acteurs du secteur privé peuvent jouer un rôle important dans le contexte de l'atteinte des 17 ODD des Nations Unies, y compris dans le cadre des efforts de diversification des partenariats que le Luxembourg entretient avec les pays du Sud, au-delà de la coopération au développement. Il salue à cet égard la mise en place par la Coopération luxembourgeoise de la « Business Partnership Facility » (BPF) qui vise à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer avec des partenaires dans les pays en développement pour mettre en place des projets commerciaux durables. Concernant ce dernier point lié à la BPF, le délégué du ministère de l'Economie s'enquiert par ailleurs s'il est prévu de revoir à la hausse le budget et les montants maxima actuellement mobilisables à travers cet instrument.

La déléguée du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) met en avant la collaboration renforcée entre les différents acteurs et entités publiques luxembourgeoises intervenant dans le domaine de la coopération au développement, y compris le secteur privé, en rappelant que le potentiel en termes de synergies et complémentarités pourra encore davantage être exploité au cours des années à venir, à l'instar notamment des partenariats existant dans le cadre du « *Forestry and Climate Change Fund* » ou encore de la « *Luxembourg Sustainable Finance Roadmap* ». La déléguée rappelle que ces approches multi-partenariales sont essentielles dans le cadre de l'agenda 2030 des Nations Unies ; agenda qui ne s'applique pas seulement aux pays en développement mais désormais également aux pays du Nord. C'est dans ce contexte que le Luxembourg adoptera prochainement son « Plan national pour un développement durable » (PNDD) de troisième génération, dont l'ébauche peut être consultée en ligne via le lien suivant : <https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/3eme-plan-du-developpement-durable.pdf>. L'opérationnalisation de l'agenda 2030, tant au Luxembourg à travers le PNDD, que par le Luxembourg à l'étranger, en particulier à travers la coopération constituera également un cadre fédérateur qui devrait permettre de renforcer la collaboration entre le CID, présidé par le MAEE/Direction de la Coopération et la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD), présidée par le MECDD. Au sujet de la BPF, la déléguée recommande de davantage encore promouvoir des projets en lien avec les énergies renouvelables et le changement climatique en général.

Le délégué du MAEE/Direction de la Défense revient sur l'approche « 3D » en rappelant que les efforts du Luxembourg en matière de défense et de sécurité s'insèrent en tant que partie intégrante de la politique étrangère du Luxembourg. C'est notamment à ce titre que le Luxembourg contribue aux missions de l'OTAN et de l'Union européenne dans les pays en voie de développement, avec une priorité accordée aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Il souligne que ces appuis, qui excluent tout appui en termes d'armement, ciblent en particulier le renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense, y compris le rétablissement et le renforcement de l'Etat de droit dans des contextes de fragilité. A titre d'illustration des liens entre efforts de

défense/sécurité et coopération au développement, le délégué fait notamment référence aux appuis conjoints fournis par le Luxembourg dans le cadre de l'opérationnalisation du programme de développement d'urgence (PDU) dans le cadre de la force conjointe du G5-Sahel ainsi que du partenariat entre le Luxembourg, le Portugal et le Cabo Verde en matière de sécurité maritime pour lequel un mémorandum d'entente a été signé fin 2018.

La déléguée du ministère de la Sécurité intérieure précise qu'elle remplit notamment la fonction de point focal en matière de prévention de crises et catastrophes et qu'à ce titre elle cherchera à renforcer les échanges avec le volet « action humanitaire » de la Coopération luxembourgeoise.

En guise de conclusion, le président du CID revient sur les efforts de coordination entre les différentes entités publiques luxembourgeoises intervenant dans le domaine de la coopération au développement en soulignant que l'intention d'introduire à moyen terme des stratégies/programmes-pays, permettrait aussi d'améliorer l'implication et le positionnement des différents ministères et autres entités publiques luxembourgeoises intervenant dans des pays en développement, y-compris en matière de cohérence d'ensemble des politiques publiques luxembourgeoises pour le développement.

Concernant la BPF, il est précisé qu'une évaluation des actions financées depuis son lancement en mars 2018 sera menée courant 2019. Les recommandations qui en découleront serviront de base pour statuer sur une éventuelle augmentation des ressources allouées à cette facilité.

5) Définition du programme de travail 2019 du CID

Le président présente une proposition de thèmes qui pourront constituer la trame du programme de travail du CID au titre de l'année 2019. Au-delà des thèmes proposés en réunion, le président invite les délégués à partager par courriel, leurs éventuelles propositions qu'ils souhaiteraient voir figurer au programme de travail 2019.

La proposition indicative de programme de travail pour 2019 qui comporte d'une part des « thématiques générales » et d'autre part des sujets relatifs à la « cohérence des politiques pour le développement » se présente comme suit :

- *Thématiques générales*
 - Volet international du Plan national pour un développement durable (PNDD) de troisième génération ;
 - Stratégie générale de coopération au développement et d'action humanitaire : « En route vers 2030 » ;
 - Financement du développement : Présentation des outils de la finance mixte (blended finance) ;
 - Présentation par le European Center for Development Policy Management (ECDPM) sur un sujet/thème à déterminer.

- *Cohérence des politiques pour le développement*
 - Opérationnalisation des fiches d'impact « Nohaltegkeetscheck » ;
 - Campagne de sensibilisation « *Rethink your clothes* » (Caritas / Fairtrade) ;
 - Session spéciale « Cohérence des politiques » facilitée par le Cercle de Coopération des organisations non-gouvernementales de développement du Luxembourg.

Les délégués arrêtent les dates suivantes pour la tenue des réunions du CID au titre de l'année 2019 :

- vendredi, 1 ^{er} février	- vendredi, 5 juillet
- vendredi, 29 mars	- vendredi, 4 octobre
- vendredi, 7 juin	- vendredi, 6 décembre

6) Divers

Aucun point n'a été abordé sous « Divers ».
